



COMMENT RENFORCER LES FILIERES AGRICOLES ET AGROALIMENTAIRES DE LA REGION OCCITANIE POUR FAVORISER L'APPROVISIONNEMENT ET LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE LOCALE ? QUEL IMPACT DU e-COMMERCE SUR LES MODES DE DISTRIBUTION EXISTANTS ?



Éditorial du Président

Parvenir à l'autonomie alimentaire et créer des richesses dans les territoires

Pour nourrir la population de l'Occitanie - près de 6 millions d'habitants - qui sera en 2022 la troisième région française, il faut développer les trois agricultures dont la population a besoin : conventionnelle, labellisée, biologique, en intégrant la préservation de l'environnement, le changement climatique, l'évolution des aspirations des consommateurs et le rôle de la recherche et de l'innovation (Pôle de compétitivité Agri Sud-Ouest Innovation).

C'est la force du CESER d'arriver à faire travailler ensemble les producteurs, les consommateurs et les ONG pour formuler des propositions fortes pour la région Occitanie dans le défi de l'alimentation pour tous, car aujourd'hui la population souhaite une alimentation saine et équilibrée, une alimentation à base de produits régionaux, et même locaux.

Pour y parvenir, il faut préserver le foncier agricole, sécuriser les ressources en eau et accompagner l'installation des agriculteurs et des agricultrices.

Sécuriser l'avenir du premier secteur d'activité et d'emploi de la région relève d'une responsabilité collective, c'est aussi grâce au renforcement des productions que nous favoriserons des débouchés pour le commerce extérieur, et conforterons ainsi les emplois dans les territoires.

La création au sein du CESER d'une commission dédiée au développement rural, à l'agri et l'agro, à la forêt, au bois, à l'alimentation était une nécessité en raison des enjeux et des ressources de la nouvelle région Occitanie. Cela nous permet une réactivité utile et une capacité à proposer.

Jean-Louis CHAUZY
Président du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée



Denis CARRETIER
Président de la Commission
Espace et Développement rural
Agri-Agro - Forêt - Bois
Alimentation



Jean-Pierre ARCOUDEL
Rapporteur

Synthèse de l'avis voté le 11 octobre 2018 et préparé par la Commission Espace et Développement rural - Agri-Agro - Forêt - Bois - Alimentation

UN CONTEXTE EN DEMI-TEINTE

L'agriculture en Occitanie a vocation à nourrir tous les habitants ; il y a là un véritable enjeu de société et le défi est de taille car le contexte régional est très complexe.

L'agriculture et l'agro-alimentaire constituent en effet le 1er secteur d'activité économique de la région Occitanie avec 164 000 emplois, soit 14% des emplois régionaux. Parallèlement, l'Occitanie est la région la plus attractive de l'Hexagone avec 52 000 nouveaux habitants chaque année.

Mais le dynamisme de l'Occitanie masque une autre réalité : la région a également le deuxième taux de chômage le plus élevé de France (532 000 demandeurs d'emploi pour l'ensemble des catégories), et par-delà une pauvreté et une précarité importante (près d'1 million d'habitants vivant avec moins de 951 euros par mois).

Le croisement de ces composantes oblige donc à relever le défi d'une alimentation saine et de qualité, accessible à tous.



UNE PRODUCTION EXCEPTIONNELLE EN OCCITANIE

La production agricole en région Occitanie est exceptionnelle puisque diversifiée et de grande qualité, ayant misé sur les signes de qualité, l'agriculture biologique et les circuits courts. Elle se distingue par un palmarès impressionnant : 2^{ème} région agricole de France avec 82 515 exploitations et plus de 3 millions d'hectares de surfaces cultivées, 1^{ère} région pour l'agriculture biologique avec 22,4% des exploitations bio françaises, 1^{ère} région viticole avec 34% des surfaces françaises, 1^{ère} région ovine avec 32% de la production de viande et 71% de la production de lait nationales ... pour ne citer que quelques exemples.

UN SYSTEME EN CRISE FACE A UNE CONSOMMATION LOCALE

La consommation alimentaire des ménages a fortement évolué depuis 50 ans. Le système économique du supermarché prépondérant en France est aujourd'hui remis en cause, par les consommateurs, par les producteurs et par les indicateurs économiques peu probants. L'avènement du e-commerce alimentaire qui représente aujourd'hui 6% des achats de nourriture en France, vient aussi perturber ce système de la Grande Distribution bien établi.

UN CADRE POLITIQUE ET REGLEMENTAIRE PLUTOT FAVORABLE

En décembre 2017, les Etats Généraux de l'Alimentation ont abouti à trente plans de filières, cinq plans d'actions, et une loi qui permettra notamment, d'améliorer l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire, et d'approvisionner la restauration collective publique avec au moins 50% de produits issus de l'agriculture biologique, locaux ou sous signes de qualité au 1^{er} janvier 2022. En Occitanie, pour faire suite aux Etats Généraux de l'Alimentation et partant du constat que les terres d'Occitanie fournissent des produits agricoles nombreux et de qualité, la Présidente de Région a fait de l'alimentation une grande cause régionale.

Face à ce bouleversement dans le secteur alimentaire, tous les acteurs s'adaptent et de grandes évolutions sont visibles au niveau de la consommation, de la production, et des circuits de distribution.



(R)EVOLUTION DE LA CONSOMMATION

Les consommateurs deviennent acteurs de leur alimentation. Ils recherchent de plus en plus des produits d'origine locale, de grande qualité, garantissant une sécurité sanitaire, des modes de production durables, ainsi qu'une juste rémunération des producteurs dans le cadre de démarches équitables.

ADAPTATION DES FILIERES DE PRODUCTION

La production régionale poursuit son évolution et a inscrit des objectifs ambitieux dans dix plans de filières régionaux qui répondent aux enjeux sociétaux, environnementaux et économiques. Il s'agira notamment de s'adapter face au changement climatique, de renouveler les générations et de permettre l'accès au foncier à l'agriculture, de développer de nouvelles filières et de nouveaux circuits, d'innover, de faire évoluer les pratiques et les modes de production en développant les démarches environnementales et les signes de qualité sur les exploitations tout en rémunérant le producteur.

DES CIRCUITS DE DISTRIBUTION EN MUTATION

Concernant la vente aux particuliers, tous les circuits de distribution ont évolué rapidement. La vente directe s'est largement développée dans la région Occitanie et de nouveaux modes de commercialisation sont apparus comme la vente à la ferme, les points de vente collectifs, les paniers, les marchés à la ferme...tout en investissant la vente en ligne. Les circuits courts se sont, eux aussi, largement amplifiés à l'initiative des coopératives, des groupements de producteurs et des associations. Enfin, les distributeurs ont engagé une course de vitesse et d'expérimentation permanente, qui a eu pour conséquence la multiplication des produits et des formules de vente.

En restauration collective, l'approvisionnement local et de qualité (dont bio) est soutenu par les politiques publiques. De nombreuses initiatives sont déjà engagées en Occitanie.

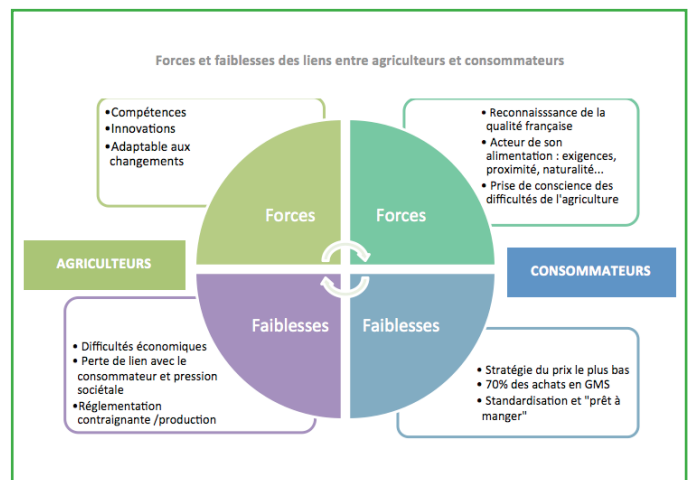
Le marché de la restauration privée, quant à lui, est en recul pour la première fois depuis 10 ans. Les circuits traditionnels sont attaqués et le service à table est en pleine mutation avec des concepts innovants permettant de rassurer le client.

L'ANALYSE DU CESER

Au niveau de la production, le lien de confiance entre producteur et consommateur est à retrouver, la production nationale et régionale n'est pas organisée pour la consommation locale et la production occitane souffre d'un paradoxe : l'Occitanie est ainsi à la fois la région française qui possède le plus de signes de qualité et une des régions françaises ayant le revenu agricole le plus bas, inférieur d'environ 25% à la moyenne nationale.

Au niveau de la consommation, suite à la grande concertation régionale sur l'alimentation, il apparaît que le consommateur occitan est en attente d'une alimentation locale de qualité. Par ailleurs, avec 1,3 million de repas servis tous les midi en restauration collective en Occitanie, cette dernière est un levier majeur pour asseoir la transition écologique, la justice sociale et l'ancrage territorial de l'alimentation.

Au niveau de la commercialisation, le CESER pointe la complexité des informations présentes sur les produits alimentaires avec les différentes identifications : signes de qualité, bio, local, circuits courts, marques... Concernant la distribution, il s'avère que les circuits ne sont pas organisés pour la vente de produits locaux et des problèmes d'infrastructures, de logistique et de livraison sont récurrents pour tous les acteurs. Le e-commerce alimentaire est encore plus impacté par ces problèmes.



LES PRECONISATIONS DU CESER

Face à ce grand défi de passer du système agricole au système alimentaire durable, le CESER Occitanie a fait émerger 41 préconisations répondant à cinq enjeux stratégiques. Parmi ces préconisations, certaines ont été priorisées et onze politiques publiques nouvelles ont été identifiées.

1 VOLET "PRODUIRE" : REPENSER UNE PARTIE DE LA PRODUCTION OCCITANE POUR LA CONSOMMATION LOCALE

- En préalable, structurer et rémunérer les filières de production ;
- Préserver voire développer le potentiel nourricier des territoires ;
- Organiser la production pour les besoins de consommation :
 - Faire émerger et développer des filières territorialisées, ayant pour vocation à atteindre tous les marchés en particulier le marché local, via notamment les Projets Alimentaires Territoriaux ;
 - Structurer et valoriser les capacités d'approvisionnement et de vente à l'échelle régionale, quel que soit le marché (vente directe, magasins de producteurs, restauration hors domicile, e-commerce...).

2 VOLET "CONSOMMER" : DIFFERENCIER ET SEGMENTER LES PRODUITS DE CONSOMMATION LOCALE

- Pour le particulier, garantir sans ambiguïté l'origine régionale des produits, via une marque et identifier clairement les produits locaux en un lieu dédié ;
- Pour la restauration collective, inciter et faciliter l'approvisionnement local, notamment en redéployant les cuisines de proximité.

3 VOLET "EDUQUER" : SENSIBILISER TOUS LES ACTEURS

- Communiquer auprès du grand public ;
- Eduquer le jeune public à l'alimentation ;
- Former les cuisiniers et les gestionnaires de cantines ;
- Différencier les restaurants privés.

4 VOLET "E-COMMERCE" : MUTUALISER ET STRUCTURER LES INITIATIVES ET L'OFFRE EN PRODUITS LOCAUX

- En préalable, mieux structurer l'offre en circuits de proximité via une mise en réseau régional des plateformes et initiatives départementales ;
- Créer un portail régional de l'alimentation qui permettrait de promouvoir la marque choisie pour le "produit et transformé en Occitanie équitablement".

5 VOLET "AIDE A LA DECISION" : REGULER ET SE COORDONNER

- Créer un observatoire de l'alimentation en Occitanie ;
- Créer un "Pacte pour une alimentation régionale" ;
- S'appuyer sur la recherche, les études et les démarches collaboratives.

CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

Siège

18, Allées Frédéric Mistral
31077 Toulouse Cedex 4
Tél. 05 62 26 94 94
Fax 05 61 55 51 10
ceser@ceser-occitanie.fr

Site de Montpellier

201, Av. de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2
Tél. 04 67 22 93 42
Fax 04 67 22 93 94
ceser@laregion.fr

www.ceser-occitanie.fr



L'intégralité de l'avis est téléchargeable sur le site internet <http://www.ceser-occitanie.fr>

Chargée de mission : Claude RICHARD ■ clauderichard@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 80 59

Secrétariat : Véronique PAPA ■ veronique.papa@laregion.fr ■ tél : +33 4 67 22 80 93